



Montcherand, le 13 novembre 2017

COMMUNE
DE
MONTCHERAND

Sur la Place 1

MUNICIPALITE

Conseil général
1354 Montcherand

Préavis municipal n° 09/2017 – Budget 2018

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis demande au Conseil général l'approbation du budget 2018 adopté par la Municipalité en séance du 13 novembre 2017.

2. Préambule

Le budget 2018 se présente globalement comme suit :

Revenus totaux	CHF 1'873'200.-
Charges totales	CHF 1'923'400.-
Déficit prévisible	CHF 50'200.-

Pour rappel le déficit du budget 2017 s'élevait à CHF 61'500.-. Quant aux comptes 2016 (dernier exercice bouclé) ils bouclaient sur un excédent de recettes de CHF 6'646.84.

A noter que les taux d'imposition ne vont pas varier en 2018 : 72 % de l'impôt cantonal de base.

Rappelons également que le 67.85 % de nos rentrées fiscales, sont des charges qui nous sont imposées par le canton (au travers de la péréquation financière notamment), ou par les organismes et associations intercommunaux dont nous sommes membres. Nous n'avons pratiquement pas de prise sur ces sommes.

• **Informations particulières par domaine**

• **Administration générale**

Pas de modification significative. Salaire du personnel en légère augmentation.

• **Finances**

Selon projection de l'ACI, les impôts sur les personnes physiques devraient progresser (augmentation de CHF 78'000.-). Quant aux personnes morales, il est très difficile de prévoir l'évolution, tant les différences d'une année à l'autre peuvent être importantes ; nous avons donc été prudents. Nous avons également été prudents en ce qui concerne les impôts conjoncturels (droits de mutation – gains immobiliers – impôts sur les successions) par essence imprévisibles.

• **Service financier**

Les intérêts de notre dette de CHF 1'500'000.- sont bas (taux moyen de 0.87 %) et le resteront puisque nous avons souscrit des prêts à long terme à taux fixe.

La péréquation financière directe reste une dépense importante pour le ménage communal ; selon les projections, notre contribution nette se montera à CHF 44'000.-.

- **Routes**
Un effort particulier sera consenti pour la réfection de la route de la Brossière dont le revêtement mérite d'être refait (+ CHF 30'000.-).
- **Transports publics**
Hausse constante, tant pour le trafic régional que pour les transports scolaires (+ CHF 20'300.-).
- **Eclairage public**
Décision a été prise d'affecter la taxe électrique que nous recevons, à l'amortissement du nouvel éclairage public LED.
- **Ordures ménagères**
Ce domaine doit couvrir ses coûts grâce à ses propres taxes et recettes.
- **Egoûts et épuration**
Ce domaine doit couvrir ses coûts grâce à ses taxes et revenus.
- **Instruction Publique**
L'augmentation de CHF 17'200.- provient principalement des transports scolaires.
- **Police**
Légère baisse prévisible de CHF 3'500.- selon les budgets de la PNV et de la Police cantonale.
- **Prévoyance sociale**
La plus grosse charge du budget communal avec CHF 284'800.-, versée au canton pour le financement de la politique sociale (augmentation de CHF 21'300.-).
- **Santé publique**
Participation de la commune au déficit des hôpitaux publics : CHF 48'500.-.
- **Service des eaux**
Ce domaine doit couvrir ses coûts grâce à ses revenus.
- **Service du gaz**
Ce domaine doit couvrir ses coûts grâce à ses revenus.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à accepter le budget 2018.

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. D'adopter le budget tel que présenté avec un déficit prévisible de CHF 50'200.-.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Bertrand Gaillard

La secrétaire
Sandra Cunsolo



Délégué municipal : Eric Martin